

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR L'IJECT 2020-2021

Montants repères des activités et des forums

Catégorie et montant repère

1. **Activité ou forum à l'intention du personnel enseignant, des instructeurs et du personnel**

- Forums pour enseignantes et enseignants de la DRC, instructeurs, personnel (niveaux secondaire et collégial)

Cette catégorie regroupe les forums pour le personnel enseignant scolaire et collégial de la double reconnaissance de crédit (DRC). Il s'agit généralement d'ateliers d'une journée. (Des élèves du niveau collégial ou secondaire peuvent dans certains cas prendre part à ces activités et leur participation est alors financée selon le même montant repère).

Montant repère : 50 \$ / participant

2. **Activité ou forum à l'intention des élèves et des parents et tuteurs**

- Activités pratiques pour les élèves

Cette catégorie regroupe les activités axées sur les élèves et les parents. (Le personnel enseignant et les instructeurs peuvent également prendre part à ces activités; leur participation est alors financée selon le même montant repère.)

Exemples : Expérience pratique au collège pour les élèves de la 7^e à la 12^e année (ados et adultes); ateliers liés au curriculum offerts par des étudiants collégiaux à des élèves de la 7^e à la 12^e année dans une école.

Montant repère : 50 \$ / participant

3. **Autre**

Veillez décrire en détail l'activité et le financement demandé.

Exemple : Afficher des approches novatrices et efficaces concernant les programmes à double reconnaissance de crédit sur le site Web des équipes de planification régionale (EPR).

Pas de montant repère – Veuillez inscrire la demande de financement dans la section « Financement divers » du formulaire de demande

Si le montant repère génère trop ou pas assez de financement pour mettre en œuvre une activité ou un forum, les EPR sont priées de préciser leur demande dans la section Divers de la demande en ligne plutôt que de présenter une demande de financement repère.

Planification des activités et des forums

Activités prioritaires pour 2020-2021 :

- Une journée d'activités pratiques pendant la journée d'école ordinaire. Les élèves des 7e et 8e années sont la première priorité, ceux des 9e et 10e années la deuxième priorité, et ceux des 11e et 12e années la troisième priorité. On encourage la présentation de demandes d'activités destinées aux élèves adultes.
- Activités destinées aux élèves qui n'ont pas la chance de participer à des activités au collège
- Activités qui encouragent le mentorat d'élèves de la 7e et de la 8e année par un apprenti ou par une étudiante ou un étudiant du collège
- des forums améliorés pour les parents, tutrices et tuteurs offerts dans des établissements d'études postsecondaires locaux et qui fournissent de l'information pour appuyer la sensibilisation aux possibilités d'études postsecondaires, ainsi qu'aux itinéraires et aux ressources pour assurer des transitions en douceur;
-

Les demandes de financement pour les projets pilotes de l'Après L'EAC (L'école au collège) peuvent être effectuées dans la catégorie "Divers" des programmes de la DRC.

Les activités requérant l'hébergement pour une nuitée ne seront prises en considération que si les distances le requièrent. Les activités et les forums devraient se dérouler dans un campus collégial ou dans une école (c'est-à-dire pas dans une salle communautaire ou de syndicat).

Les activités d'anticipation pour les MHS ne seront pas approuvées car elles devraient être financées dans le cadre du programme de la MHS.

Il est recommandé que les EPR basent leurs décisions concernant les activités et forums sur les données des années précédentes. Elles doivent faire particulièrement attention au nombre de participants approuvés par rapport au nombre réel de participants.

Temps de détachement des enseignants et frais de transport

Le coût associé au détachement des enseignants et aux frais de transport n'est pas inclus dans les montants repères. En conséquence, veuillez inscrire les coûts prévus dans la section du formulaire de demande en ligne « Financement supplémentaire ». Pour le détachement du personnel enseignant, les EPR devraient travailler avec les conseils scolaires afin de réduire ce type de coût en puisant, si possible, dans les fonds des conseils réservés au perfectionnement professionnel.

Frais divers

Tout coût non intégré dans les montants repères peut être réclamé dans la section des frais « divers » de la proposition. Cependant, les coûts suivants ne seront pas approuvés dans la section « divers », car ils sont inclus dans le calcul des montants repères :

- Installations
- Planification, coordination ou élaboration de programmes
- Équipement audio-visuel
- Achats de programmes-cadres ou de ressources
- Réunions ou séances
- Alimentation et restauration
- Célébrations spéciales et cérémonies de remise de prix
- Membres du corps professoral et du personnel de soutien, à moins qu'ils ne soient au centre de l'activité à titre de présentateurs ou de participants
- Temps de détachement du personnel enseignant du secondaire qui accompagne les élèves au collège
- Frais d'administration d'établissement de services financiers

Transfert de fonds entre des catégories de financement ou des activités et forums

Veillez faire approuver le transfert de fonds entre des catégories (montants repères, détachement, transport, divers) ou des activités et forums au moyen d'une modification du contrat.